

SEANCE du 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence de Colette LEGOUPIL, Maire (convocation du 15 mars 2018)

Étaient présents : Fabienne BEAULIEU, Pierre BEUST, Stéphane DELEARDE, Nelly EL RHAZ, Françoise GOSSET, Françoise HOUDAN, Delphine LANDEMAINE, Christian LEREVEREND, Alain MAUGER, Nathalie OUTIN, Guy THOBIE, Alexandra TSAGOURIA.

Absents excusés : Stéphane NICAISE ayant donné pouvoir à Guy THOBIE, Sébastien PERIDON.

Nbre de conseillers en exercice : 15

Nbre de présents : 13

Nbre de votants : 14

Secrétaire de séance : Françoise HOUDAN

2018/CR2-18 : TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE / MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Au regard du bilan financier de l'année 2017, Mme le Maire propose une augmentation de 1 %.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à 11 voix pour et 3 voix contre :

- **D'augmenter les tarifs de location de la manière suivante de la manière suivante pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 :**

GRANDE SALLE	TARIFS LOCATION SALLE DE LA SALLE POLYVALENTE du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Du Lundi au Vendredi (1 jour ou 1 repas) Forfait eau et OM compris	221 €	474 €
Week-end (samedi matin au lundi matin) Forfait eau et OM compris	372 €	845 €
Vendredi AM samedi dimanche Forfait eau et OM compris	440 €	993 €
Jour supplémentaire au Week-end Forfait eau et OM compris	136 €	295 €

PETITE SALLE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Semaine (du lundi au vendredi selon disponibilités) Forfait eau et OM compris	68 € par jour	130 € par jour
Week-end en complément de la grande salle Forfait eau et OM compris	68 €	130 €

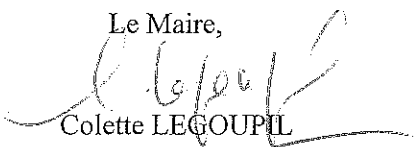
FORFAIT MENAGE	200 €
----------------	-------

Exemples : 1) un habitant de la commune veut louer la salle le vendredi toute la journée avec le week-end suivant : le tarif de location sera de 136 € + 372 €, soit 508 €.

2) cas d'un jour férié : ex : 31 décembre : la location comprend la veille (31/12) et le jour férié (01/01), le montant applicable est celui du tarif week-end.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,


Colette LEGOUPIL



PREFECTURE DE CALVADOS

27 MAR 2018

- COURRIER -